



**Sûre, solide, sociale.
Notre assurance invalidité.**

OUI

au financement additionnel de l'AI
le 27 septembre 2009
www.proAI.ch

Intervention pour la conférence de presse du 6 août 2009, 10 h 30, Centre des médias, Berne Lancement de la campagne de votation de « pro AI » OUI au financement additionnel de l'AI le 27.09.2009

**par Olivier MARIDOR
(protagoniste de la campagne d'affichage, malvoyant)**

Le texte prononcé fait foi.

Ça me concerne – je suis même directement concerné

Peu après ma naissance il y a 43 ans, on a constaté chez moi une absence d'iris et une cataracte congénitales. Mes parents m'ont très rapidement annoncé à l'AI.

J'ai passé toute mon enfance dans les environs de Vevey, et j'ai suivi ma scolarité au Centre pédagogique pour handicapés de la vue à Lausanne.

Ensuite, j'ai accompli ma première formation professionnelle comme accordeur de pianos à l'Institut national des jeunes aveugles à Paris.

N'ayant pas trouvé de marchand de pianos prêt à m'engager à long terme, j'ai accepté un poste dans une imprimerie braille à Bâle. J'y ai dirigé le service francophone pendant 12 ans. Ensuite, l'AI m'a financé un reclassement intégral dans le secteur commercial – à titre de mesure professionnelle.

Depuis que je suis né, l'AI m'a aidé directement ou indirectement – soit financièrement, soit par des mesures pratiques. Avec une vision résiduelle de 10% au maximum, je ne suis pas seulement un assuré de l'AI – comme d'ailleurs tous mes concitoyens – mais aussi un bénéficiaire de ses prestations et, en plus, une personne directement concernée : c'est ainsi que, surtout en Suisse alémanique, l'on appelle habituellement les personnes handicapées dans les organisations travaillant dans le domaine du handicap.

Mais, en fait, nous sommes tous concernés ! Chacun de nous doit se rendre compte qu'il n'y a qu'un pas entre la situation de « personne assurée à l'AI » et celle de « personne bénéficiaire des prestations de l'AI ». Ce pas peut être franchi en une seconde, et pour toute la vie...

Etant donné que l'AI me concerne moi-même et qu'elle nous concerne tous – directement ou indirectement – je m'engage dans cette campagne pour l'AI et pour son avenir !



Sûre, solide, sociale.
Notre assurance invalidité.

OUI

au financement additionnel de l'AI
le 27 septembre 2009
www.proAI.ch

90% de handicap = 43% d'invalidité

Comment peut-on résoudre cette équation? Comme en algèbre, il faut probablement faire intervenir une « inconnue ».

Bien qu'il me manque 90% de l'acuité visuelle, je ne peux pas toucher 90% des prestations de l'AI. Pour l'AI, l'existence d'un handicap ne donne pas forcément droit à des prestations. La plupart des personnes en situation de handicap ne bénéficient que de prestations relativement modestes de l'AI, alors qu'elles sont atteintes d'un handicap particulièrement lourd.

L'AI tient donc compte de mon taux d'invalidité et de la réduction de la capacité de gain liée à cette invalidité. L'AI calcule la diminution de la capacité de gain à l'aide de tests et de tableaux complexes. En principe, il faudrait calculer mon taux d'invalidité pour chaque activité que j'exerce, car il peut varier considérablement d'une activité à l'autre.

Par exemple, quand je sers dans l'obscurité les clients du restaurant « Blindekuh » (c'est pour moi une activité accessoire qui me permet de mieux joindre les deux bouts), je ne suis pratiquement pas invalide, parce que cette activité est adaptée à 100% à mon handicap de la vue.

En revanche, la situation est complètement différente dans une société qui est de plus en plus axée sur le visuel. Dans certaines situations, mon taux d'invalidité avoisine 100%, c'est d'ailleurs le cas dans le secteur commercial. Il varie considérablement dans le cadre de mon emploi à 80% auprès de l'organisation AGILE - Entraide Suisse Handicap (c'est l'organisation faîtière des associations de personnes concernées). Par exemple, quand je conseille quelqu'un au téléphone, je ne suis pratiquement pas invalide. Mais quand je contrôle les factures des créanciers, j'ai absolument besoin de moyens auxiliaires. Et même avec cette aide, je ne peux faire ce travail qu'à un rythme beaucoup plus lent qu'une personne ayant une bonne vision (c'est là que mes performances sont plus faibles que la moyenne).

L'AI finance les moyens auxiliaires optiques dont j'ai besoin (loupes spéciales, monoculaire, lunettes-loupes, logiciel agrandissant pour travailler à l'ordinateur). J'utilise ces moyens auxiliaires constamment : sans eux, j'aurais absolument besoin de l'aide d'autres personnes pour toutes les activités visuelles, et je ne pourrais pas travailler dans le domaine commercial – une intégration en milieu de travail ordinaire serait totalement impossible.

Mon emploi dans le secteur commercial comporte surtout des activités visuelles et je ne parviendrai donc jamais à égaler les performances d'une personne voyante ayant les mêmes qualifications que moi. Mon employeur tient compte de cette situation en diminuant mon salaire. Pour joindre les deux bouts, j'ai donc besoin d'un quart de rente d'invalidité compensant le manque à gagner.

J'ai aussi parfois besoin de l'aide de tiers ou d'une aide pratique dans ma vie privée, dans le ménage, pour mes déplacements (obligatoirement avec les transports publics ou en taxi) et pour les tâches administratives. L'AI compense en partie ces frais, qui sont parfois élevés, en m'accordant une allocation pour impotent, des réductions, etc.

Même si je suis bien intégré professionnellement – comme beaucoup de personnes handicapées – et même si je suis largement indépendant dans la vie de tous les jours, j'ai absolument et durablement besoin de l'aide financière et de l'aide pratique de l'AI. Sans elle, je n'aurais plus que mes mains pour mendier, et je ne pourrais pas travailler jusqu'à ma retraite comme maintenant.



**Sûre, solide, sociale.
Notre assurance invalidité.**

OUI

au financement additionnel de l'AI
le 27 septembre 2009
www.proAI.ch

L'AI : plus mal en point que les handicapés – il faut agir immédiatement !

L'AI est pratiquement dans la même situation que ceux qui doivent faire appel à elle : elle est mal en point, et son lourd handicap financier s'aggrave de jour en jour. Si, le 27 septembre, le peuple suisse rejette le financement additionnel, l'état général de l'AI va empirer de telle manière que l'assurance se retrouvera aux soins intensifs. Là-bas, on ne fait pas de quartier : l'AI sera radicalement débarrassée de tous les virus, bactéries et parasites qui la tourmentent; je veux parler naturellement de ces « nombreux assurés qui la trompent et la dévalisent sans scrupule afin de s'enrichir avec des rentes »... Le « front de libération de l'AI » est déjà prêt, le scalpel à la main, dans la « salle d'opération de la 6^e révision de la LAI ».

Les mesures d'austérité draconiennes qui seraient alors appliquées à l'AI auraient aussi des conséquences dramatiques pour les personnes handicapées : l'accès aux rentes partielles ou entières serait encore plus difficile, les moyens auxiliaires seraient beaucoup moins financés, et les subventions aux organisations du domaine du handicap subiraient des coupes radicales.

Pour moi aussi, la situation serait catastrophique : je rencontrerais de sérieuses difficultés financières et, en outre, je n'obtiendrais plus certains moyens auxiliaires, ce qui ferait irrémédiablement obstacle à mon intégration dans le monde du travail et dans la société. Même mon emploi chez AGILE serait compromis, car l'organisation serait condamnée si elle n'obtenait plus suffisamment de subventions. C'est d'ailleurs ce qui m'est arrivé il y a 10 ans : mon employeur d'alors a perdu 85% de ses subventions AI à la suite d'un changement de la législation et a fait faillite. Malgré de bonnes qualifications, j'ai dû lutter 3 ans pour trouver un poste de travail adéquat et j'ai bien failli être contraint de faire appel à l'aide sociale de ma commune !

L'AI va prochainement fêter ses 50 ans ; cet anniversaire ne doit pas devenir une débâcle financière pour les personnes directement concernées ! Nous n'avons pas le droit de renier le principe premier de l'AI : « l'intégration prime la rente », ni de prendre des mesures d'économies au détriment des personnes handicapées !

Afin que – comme de nombreuses personnes handicapées – je sois intégré, que je le reste et que je puisse travailler jusqu'à la retraite, la population suisse ne doit pas hésiter : le 27 septembre, elle doit dire OUI au financement additionnel de l'AI par le relèvement temporaire de la TVA !

06.08.2009